

**COMMISSION DE L'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE,
DU GÉNIE ET DE L'URBANISME**

VILLE DE SAGUENAY

Procès-verbal d'une réunion de la Commission de l'aménagement du territoire, du génie et de l'urbanisme de la Ville de Saguenay, tenue le 20 mars 2018, 9 h 00, au Service de l'aménagement du territoire et de l'urbanisme.

COMMISSION DE L'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE, DU GÉNIE ET DE L'URBANISME :

Sont présents:

- M. Simon-Olivier Côté, conseiller municipal, président de la commission
- M. Kevin Armstrong, conseiller municipal
- M. Raynald Simard, conseiller municipal
- Mme Julie Dufour, conseillère municipale
- M. Marc Bouchard, conseiller municipal
- M. Denis Coulombe, directeur, Service de l'aménagement du territoire et de l'urbanisme
- Mme Jade Rousseau, chef de la Division propriétés, Service de l'aménagement du territoire et de l'urbanisme
- M. François Boivin, urbaniste, Service de l'aménagement du territoire et de l'urbanisme, partie de la séance
- M. Mathieu Gravel, directeur de l'arrondissement Jonquière, partie de la séance
- Mme Audrey Bédard, analyste, Service de l'aménagement du territoire et de l'urbanisme, partie de la séance
- M. Luc Côté, directeur, Service du génie
- Mme Marie-Christine Tremblay, chargée de projet, Service de l'aménagement du territoire et de l'urbanisme, partie de la séance
- M. Simon Tremblay, chargé de projet, de l'aménagement du territoire et de l'urbanisme, partie de la séance
- M. Alain Rouleau, professeur UQAC, partie de la séance
- M. Maxime Boivin, professeur UQAC, partie de la séance
- M. Ali Saeidi, professeur UQAC, partie de la séance
- M. Denis W. Roy, professeur UQAC, partie de la séance
- Anne-Sophie Munger, stagiaire, Service de l'aménagement du territoire et de l'urbanisme
- Mme Janick Fortin, secrétaire, Service de l'aménagement du territoire et de l'urbanisme

Les affaires et la correspondance suivantes sont considérées :

ORDRE DU JOUR

1. **Lecture et approbation de l'ordre du jour**
2. **SUIVI DU DERNIER PROCÈS-VERBAL RENDU LE 20 FÉVRIER 2018**
3. **PRÉSENTATION DU SITE DE SAINT-JEAN-VIANNEY**
4. **GÎTE DU PASSANT, ARRONDISSEMENT LA BAIE**
5. **CHAMBRE DE COMMERCE DE CHICOUTIMI, 194 RUE PRICE**

6. **PROJET DÉVELOPPEMENT RÉSIDENTIEL JONQUIÈRE**

7. **AIRES PROTÉGÉES DU LAC KÉNOGAMI**

8. **MODIFICATION AU PROGRAMME DE COMPENSATION EN ZONE DE CONTRAINTES**

9. **PROGRAMME DE RÉVISION LEED**

10. **SUBVENTION PIQM VOLET 1.5 / GAINAGE**

11. **STRATÉGIE PAVAGE 2018**

12. **MAISON INTERGÉNÉRATIONNELLE**

13. **RÈGLEMENT DE ZONAGE – CONSTRUCTION DE FORME CYLINDRIQUE, SEMI-CYLINDRIQUE, ETC**

14. **LETTRE DE RECONNAISSANCE SHQ**

15. **AFFAIRES NOUVELLES**

15.1. Création d'un Comité de travail pour les bâtiments religieux

15.2. Modification du programme de mise aux normes des établissements de restauration

15.3. Zone Talbot

15.4. Incinérateur intérieur pour animaux

16. **LEVÉE DE LA RÉUNION**

1. **LECTURE ET APPROBATION DE L'ORDRE DU JOUR**

L'ordre du jour est adopté tel que lu.

2. **SUIVI DU DERNIER PROCÈS-VERBAL RENDU LE 20 FÉVRIER 2018**

Le procès-verbal en date du 20 février 2018 est adopté tel que lu.

3. **PRÉSENTATION DU SITE DE SAINT-JEAN-VIANNEY**

VS-CAGU 2018-05

Il est mentionné aux membres du CAGU que l'implication de la communauté universitaire et scientifique dans la reconnaissance du site de Saint-Jean-Vianney comme un GéoSite ou comme un GéoRisque par les instances gouvernementales fait partie d'un ensemble de mesures identifiées au plan de mise en valeur de Saint-Jean-Vianney préparé par le Service de l'aménagement du territoire et de l'urbanisme et présenté au CAGU en août 2017.

Les professeurs Ali Saeidi, professeur en géotechnique au département des sciences appliquées, Maxime Boivin, professeur en géomorphologie au département des sciences humaines et sociales et les professeurs émérites Alain Rouleau et Denis Roy présentent les caractéristiques et les potentiels géologiques du site de Saint-Jean-Vianney.

Le budget nécessaire pour la réalisation de ce projet d'étude est d'environ 100 000 \$. Une contribution financière de 30 000 \$ est demandée à la Ville de

7. AIRES PROTÉGÉES DU LAC KÉNOGAMI

VS-CAGU 2018-07

CONSIDÉRANT que le processus d'établissement d'un réseau d'aires protégées au Québec se poursuit ;

CONSIDÉRANT que le ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs consulte actuellement les détenteurs de délégation de gestion sur le scénario proposé par le ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques ;

CONSIDÉRANT que lors des consultations publiques de 2014, la Ville de Saguenay s'était montrée favorable à l'établissement d'aires protégées sur les territoires du Lac Charnois et de la forêt Cyriac (VS-CE-2014-32) ;

CONSIDÉRANT que la protection de ces secteurs contribuera à protéger la qualité de l'eau du lac Kénogami, et par le fait même, la prise d'eau potable de 72 % des citoyens de Saguenay ;

CONSIDÉRANT que la protection des prises d'eau potable de Saguenay est toujours d'actualité ;

CONSIDÉRANT que la création de ces aires protégées permettra également de maintenir l'encadrement visuel et le potentiel récréotouristique du Lac Kénogami ;

CONSIDÉRANT également l'implication de l'Association de Protection du Lac Kénogami à l'avancement de ce dossier et la pétition de plus de 600 personnes en faveur de la création de ces aires protégées ;

CONSIDÉRANT les petits ajustements qu'il reste à apporter au contour des aires protégées pour bien s'ajuster aux limites de la ville de Saguenay et à celle des terres publiques.

À CES CAUSES, il est résolu :

QUE la Ville de Saguenay appuie, par résolution, la proposition du MDDELCC d'ajouter les secteurs du lac Charnois, de la forêt Cyriac et de l'île à Jean-Guy (Lac Kénogami) au réseau des aires protégées.

ET QUE le Service de l'aménagement du territoire et de l'urbanisme soit autorisé à déposer cet appui, lors du processus de consultation publique tenue par le MFFP sur la création d'aires protégées se terminant le 27 mars 2018, tout en suggérant de légères modifications aux contours des aires protégées.

Adoptée à l'unanimité.

8. MODIFICATION AU PROGRAMME DE COMPENSATION EN ZONE DE CONTRAINTES

VS-CAGU 2018-08

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de modifier le règlement VS-R-2012-107 relatif à un programme de compensation en zone de contraintes :